

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE DU BÊCHURON 11 4032 LIÈGE Belgique

📅 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
11/12/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
11/12/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Jonathan Barrero

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	Bureau immobilier Dor & Bleus
Adresse	Boulevard d'Avroy 238B, 4000 Liège, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	rue du Bêchuron 11 - 4032 Chênée
Adresse	RUE DU BÊCHURON 11 4032 LIÈGE Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DU BÊCHURON 11 4032 LIÈGE Belgique
Numéro de compteur	2404511
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020 Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	2404511
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	EXVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	20 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	1,68
Description de l'installation	Diff 40A 300mA 2P 6 Disj 20A 2P 11 Disj 16A 2P Diff 40A 30mA 2P 3 Disj 20A 2P 3 Disj 16A 2P

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	1,68
Isolement ($M\Omega$)	1,11
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
C. Liaisons équipotentielle		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Renseigner sur les schémas unilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	La concordance des repérages et des schémas n'est pas réalisée.	L1: 3.1.3.; 9.1.1.; L3: 3.1.3.; 9.1.1.
H. Code couleurs et canalisations		
	Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
	Respecter les parcours privilégiés pour les câbles du type XVB, VVB noyés sans conduit dans les murs.	L1: 5.2.9.10.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Le 2ème étage n'est pas appareillé.

Remarques

Le contrôle est effectué sur les parties visibles de l'installation et en date de celui-ci.
Il n'est pas à exclure que d'autres infractions soit relevées lors du repérage et plans.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 11/12/2026 . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Jonathan Barrero

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes



Tableau 1